



Famille monoparentale ou recomposée, un défi ?

Il est bien loin le temps du « pater familias » ! Au fil des dernières décennies, les modèles familiaux se sont complexifiés et au cœur de ces structures multiformes, s'invite la question des enjeux relationnels.

Famille monoparentale

En Belgique, selon la BCSS^(*), plus de 465.000 familles sont monoparentales. Le veuvage, mais surtout le nombre croissant de divorces et la banalisation des unions dites libres seraient les causes de ces chiffres importants.

Si les mamans sont confrontées à la difficulté de concilier vie familiale et vie professionnelle, et les papas parfois contraints à l'éloignement géographique, pour tous domine le sentiment de solitude face à l'éducation des enfants au sens large du terme. Problèmes d'autorité, manque de relais, difficultés financières, incapacité à libérer du temps pour soi engendrent fatigue et isolement.

Bien qu'au-delà de la séparation, un couple conjugal dissous reste un couple parental, je constate en consultations que les conflits non résolus entre les ex-conjoints incitent à une prise en otage implicite, parfois inconsciente, des enfants. Dans des cas extrêmes, c'est l'aliénation parentale qui fait ravage. Ce thème à lui seul mérite de faire l'objet d'un prochain article !

Lorsqu'on connaît le drame du décès de son conjoint, le long cheminement de deuil se greffe à la dure réalité du contexte socio-économique. Autant de situations éprouvantes pour chacun, qui fait comme il peut avec ses fardeaux émotionnels.

Famille recomposée

Si des parents ont le profond désir de recréer une famille, il y a lieu d'admettre que ce n'est pas celui de l'enfant qui doit faire le deuil de sa famille nucléaire. Ce dernier, déchiré entre ses deux parents, en besoin d'amour du parent absent, se trouve pris dans un conflit de loyauté. Ce processus douloureux peut freiner son implication dans les relations avec son beau-père, sa belle-mère ou ses quasi-frères et sœurs.

Avant de connaître le plaisir d'être ensemble, les membres de ces familles aux filiations et référents différents ont besoin de temps pour faire connais-

« La règle d'or est que l'on doit se respecter, même si l'on n'est pas obligé de s'aimer. »

sance. Le couple impatient de recomposer une famille commet parfois l'erreur de précipiter les choses et dans ce cas, les fondations relationnelles peuvent être plus fragiles. En effet, la cohérence du discours parental, tout amoureux que soient les conjoints, est loin de couler de source ! Il s'agit pourtant là d'une condition essentielle à la réussite du projet de vie familiale. Il en est de même pour la justice impartiale à l'égard des enfants. Faute de quoi, les



parents joueront le plus souvent le rôle d'arbitres au milieu des conflits, quand ils n'auront pas eux-mêmes mis les gants de boxe pour défendre leur progéniture, leur argent, leur espace...

Si d'aventure des liens se créent entre les « quasi », ceux-ci restent ténus et les fratries ne se confondent pas. Dans tous les cas, la règle d'or est que l'on doit se respecter, même si l'on n'est pas obligé de s'aimer.

Trouver son équilibre

Si les liens biologiques sont inaltérables et que rien ne garantit la pérennité de ceux qui ne le sont pas, à quoi faut-il être vigilant pour maintenir l'homéostasie ?

Quel que soit le modèle familial, il est primordial que chacun soit accueilli dans sa singularité et ait droit à un es-

pace intime. Aussi, vouloir nier le passé ou les différences est vain, voire destructeur. Créer des rituels communs est porteur.

Ne pas ériger la famille nucléaire en modèle absolu, car la nouvelle entreprise peut être gratifiante. En effet, les traumatismes de la relation passée restés à vif s'avèrent souvent être un moteur d'évolution, en solo ou en couple. Si les forums ont quelque intérêt, le dialogue et la remise en question restent de mise, le tout avec beaucoup d'amour !



Sylvie Hock

Conseillère conjugale et familiale
www.cerclodeparolecreative.com

(*) Banque Carrefour de la Sécurité Sociale